



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 31 JUILLET 2025

Affaire n° 18-20250731

Correction d'erreurs relatives aux libellés des noms de voies publiques et des voies privées ouvertes à la circulation

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

1er août 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 25 juillet 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 35
- représentés : 10
- absents : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente et un juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Augustine Romano, Jean Richard Lebon, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Lechnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Martine Corré, Jean Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Régine Blard, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Anissa Locate, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Charles Emile Gonthier par Mansour Zarif, Gilberte Lauret-Payet par Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Véronique Fontaine par Régine Blard, Noëline Domitile par Marie-Claire Boyer, Doris Técher par Sylvie Lechnig, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Étaient absents :

Bernard Picardo, Marcelin Thélis, Jean-Pierre Georger, Serge Sautron

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 18-20250731

Correction d'erreurs relatives aux libellés des noms de voies publiques et des voies privées ouvertes à la circulation

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport n° 18-20250731 présenté au Conseil municipal du 31 juillet 2025,

Considérant que depuis l'entrée en vigueur de la loi du 21 février 2022, et plus particulièrement de son article 169 de la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale), la responsabilité de la dénomination des voies, des lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation publique (VPOCP), a été transférée aux Conseils municipaux,

Considérant qu'il a été constaté que certaines fonctions de voies ne correspondent plus aux panneaux signalétiques présents sur le terrain et que des bases de données administratives se retrouvent avec des doublons de libellés (rue, impasse, allée, chemin...),

Considérant que pour assurer la conformité des fonctions des panneaux signalétiques et la clarté des informations administratives, une mise à jour des libellés devient nécessaire,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 31 juillet 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité

Article 1 d'approuver la rectification de ces anomalies, selon le tableau ci-après :

Listing des voies concernées

Nature des voies	Libellé des panneaux de dénomination de voies actuels	Rectification du libellé des panneaux de dénomination en conformité avec la fonction des voies
VPOCP	Ruelle Edith PIAF (voie se situant la rue du Dr Charrière)	Impasse Edith PIAF
Nature des voies	Doublons de libellé de voie dans les bases d'adresses des administrations	Libellés régularisés dans les bases d'adresses des administrations
Communale	Chemin, rue des Orchidées (voie se situant entre le chemin du Petit Tampon et le chemin Jean Baptiste Huet)	Rue des Orchidées
VPOCP	Impasse, chemin Nourry (voie se situant sur la rue Pierre Rivals)	Impasse Nourry
VPOCP	Rue, chemin Louis Aragon (voie se situant entre le chemin Stéphane et la rue des Flamboyants)	Rue Louis Aragon
VPOCP	Chemin, rue des Ageratums (voie se situant entre le chemin Chalet et la rue du Général Bonnier)	Rue des Ageratums

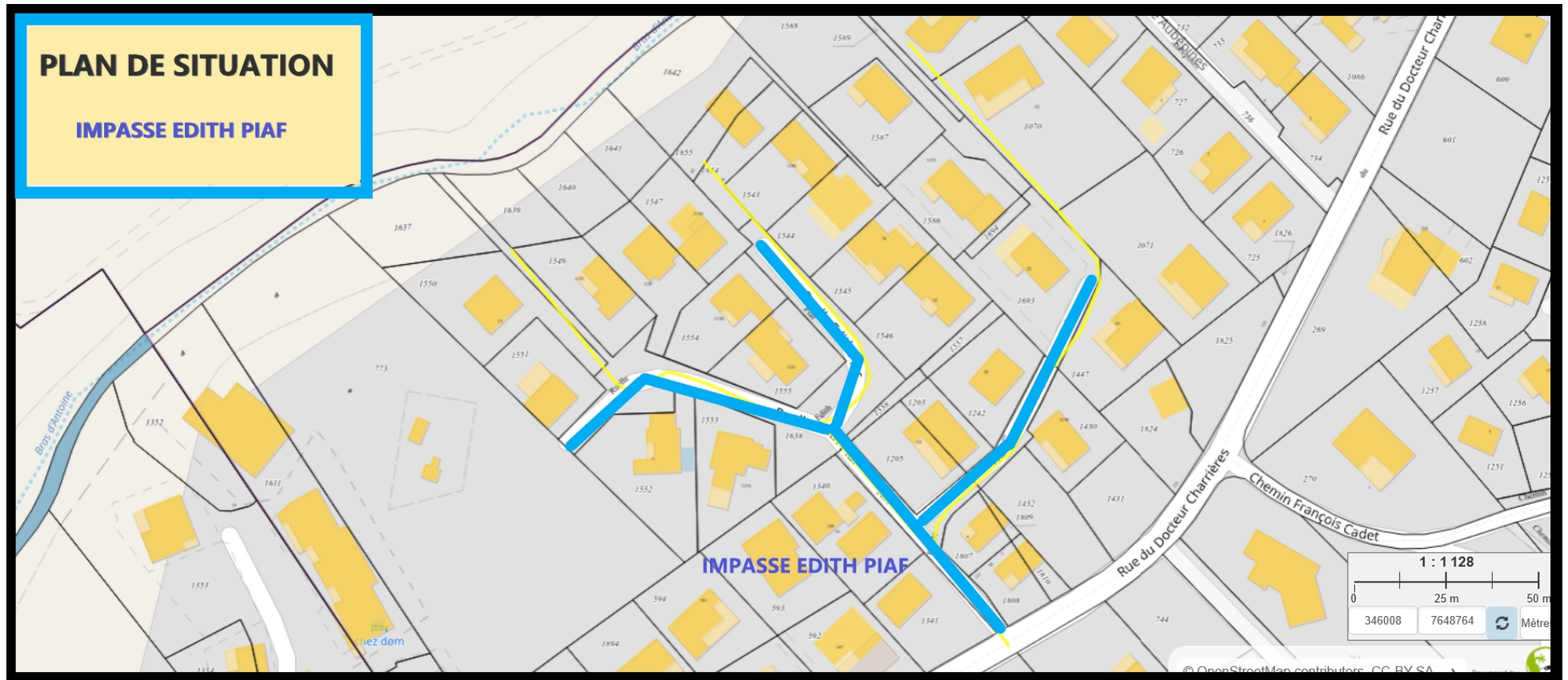
Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Augustine Romano, 4e adjointe**

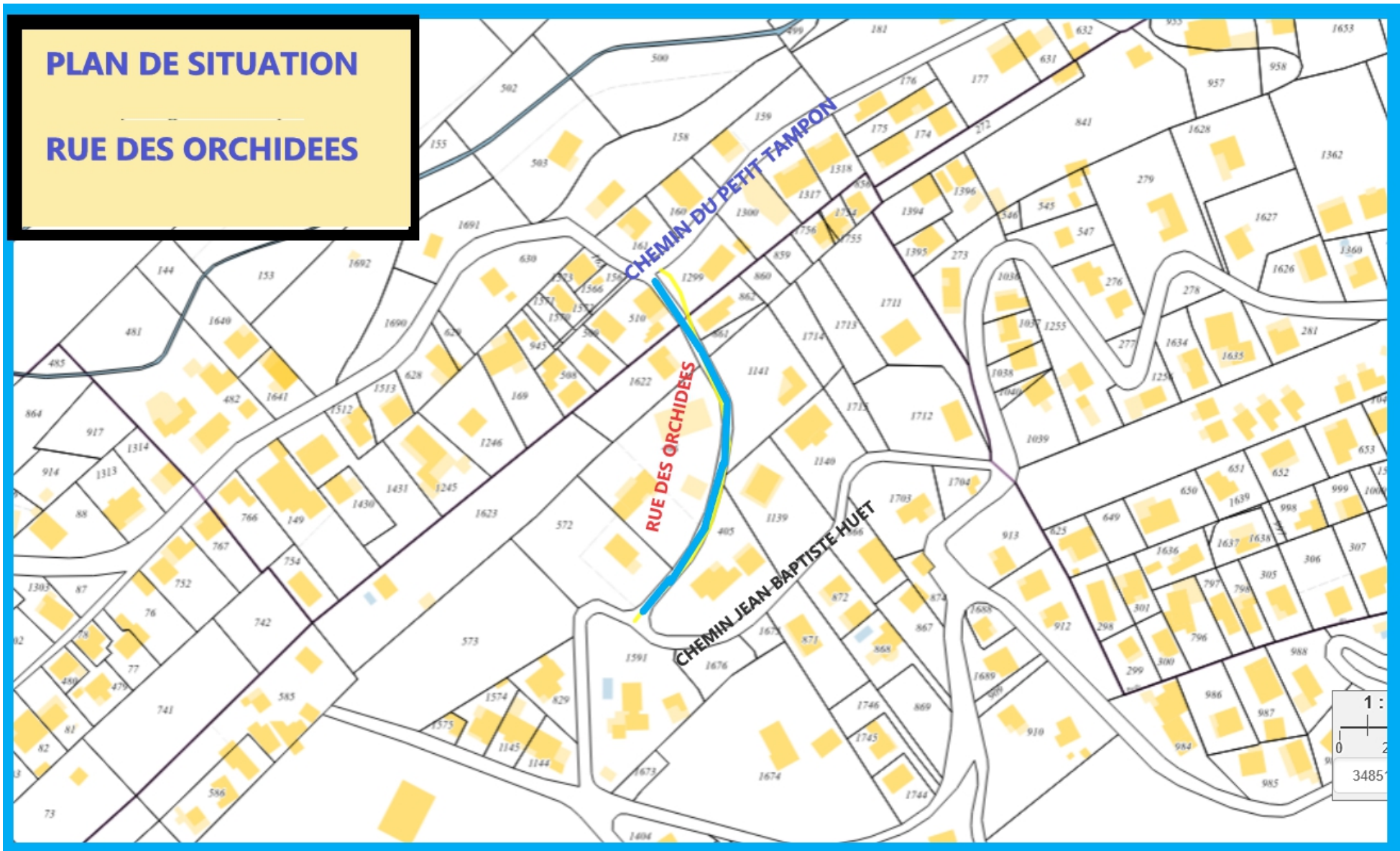
**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**

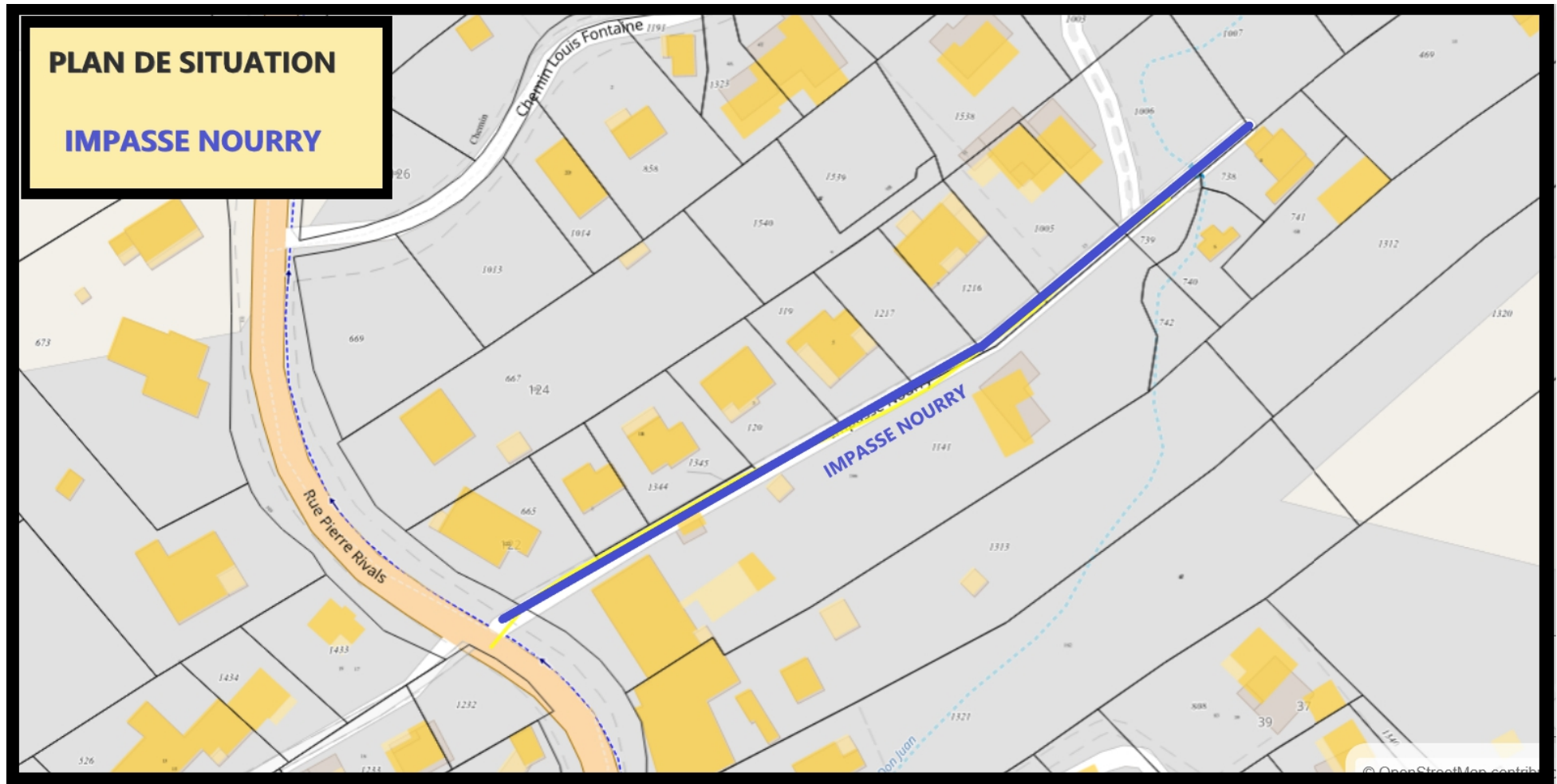
Annexe : plans de situation



PLAN DE SITUATION

RUE DES ORCHIDEES







PLAN DE SITUATION

RUE LOUIS ARAGON

